

**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

AVIS DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 17 septembre 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

190, rue de Singapour :

La demande vise à autoriser un nombre supérieur d'enseignes pour l'immeuble avec sept (7) enseignes au lieu de deux (2) maximum comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85. À noter que la superficie totale des enseignes est conforme au règlement.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 28 août 2019

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.VSAD.ca